Image not found or type unknown

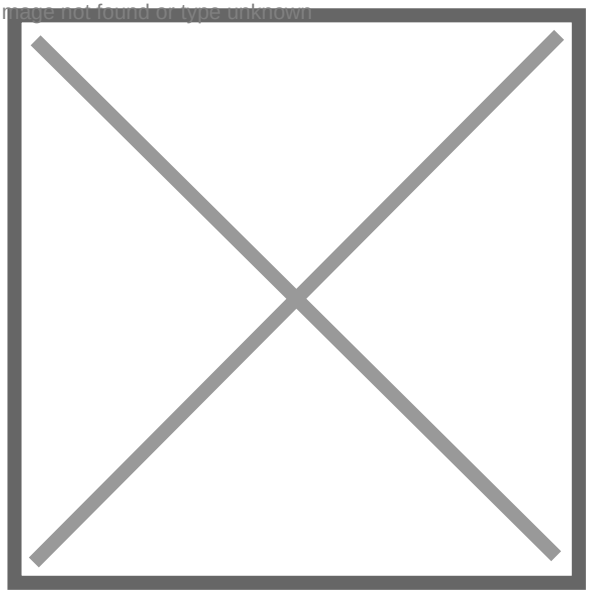

Dégradations, travaux non faits, que faire ?

Par **Kikomee**, le **22/02/2009** à **23:16**

Bonsoir,

Voilà, me suis adressée à la CGL d'où je dépends. Un courrier vient d'être envoyé au propriétaire (agence immo qui ne ns écoute pas malgré nos courriers, etc..). Pour l'instant, je dois patienter et voir leurs réactions.

[s]Les problèmes que mon coloc & moi avons [/s]:

- dégâts des eaux avant notre arrivée (la 1ère agce immo devait s'en occuper mais rien), ce qui a entraîné depuis des moisissures, peinture qui se décolle par plaques ds la cuisine, salle de bains idem..
- électricité non conforme aux normes (prolongateurs multiprises collés sur le mur)
- sur le contrat, ns devions avoir une cave que ns n'avons pas pu bénéficier (juillet 2001 : notre arrivée, décembre 2006 : obtention de la clé par une voisine. Apparement, lors du changement d'agence immo faite par la propriétaire, celle-ci a confié les clés et SAVAIT que ns n'avions pas eu de cave depuis plusieurs années !!! Elle ne ns a rien dit...)
- notre életroménager qui s'abîme (surtout la machine à laver avc dépôt de moisissures, malgré un lavage à la Javel + frigo/micro onde qui commencent à rouiller.
- ds l'une des chambres, la moisissure gagne du terrain, malgré aération ts les jours..

Ma question : CGL est en train de faire le nécessaire pour la cave mais je souhaiterais savoir si ns pourrions avoir des indemnités pour non respect (travaux non faits jusque là malgré visites de la propriétaire février 2008 + architecte en septembre 2008 + une entreprise de travaux ? venue pour évaluer les dégâts ET PLUS RIEN DEPUIS..
La propriétaire ns doit 20% pour la cave. Mais peut-on être indemnisé pour l'életroménager + ns n'avons pas pu ns installer (ns campons depuis 2001) ?

Si travaux il y a, il faudrait ns reloger et ns, ns voudrions surtout partir d'ici : peut-on refuser ces travaux et demander à ce qu'ils soient faits une fois partis ?

Merci à vous..mais l'agence immo n°1 & n°2 ont fait silence radio et malgré notre désir de partir, je voudrais faire qq chose pour que ns soyons indemnisés pour les préjudices subis (hors cave, vu qu'il s'agit d'un vol).

Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés